

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 79 8e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES

ELECTIONS AUX COMORES PRECEDEES DE TENSIONS !

Janvier-février 2004 / France :1,5 euro Comores :100 FC



EDITORIAL par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS DEMOCRATIE

Les accords du 20 décembre 2003, à Moroni, ont ouvert la voie à la tenue d'élections législatives aux Comores. Si elles se déroulent bien, toutes les institutions de la nouvelle Union des Comores seront en place après les élections des assemblées des îles du 14 et 21 mars et législatives du 24 et 28 avril 2004.

Mais, le contexte actuel marqué par plusieurs mois de conflit de compétence entre le pouvoir de l'Union et ceux des îles risquerait d'empêcher le déroulement d'élections libres et démocratiques.

Une corruption et une gestion financière désastreuses sont monnaies courantes aux COMORES. Celle-ci est suivie d'une répression implacable et féroce devenue un instrument de répression domestique au service des militaires.

Les opposants auraient été écartés de l'accès aux médias publics nationaux ou régionaux. Les circonscriptions ont été modifiées unilatéralement par les responsables anjouanais en leur faveur. Certains opposants auraient été bloqués sur le plan financier, des menaces leur ont été adressées et une corruption généralisée est menée. C'est pourquoi des candidats potentiels se sont retirés, d'autres ont été empêchés de se présenter. Nous craignons que des irrégularités caractériser ne viennent entacher les verdicts électoraux.

Par la suite, on constate une politique d'allégeance perpétuelle des autorités comoriennes ou des responsables anjouanais à l'endroit des forces occupantes de l'île comorienne de Mayotte et au détriment des intérêts des Comores. Ce qui encourage les mouvements de déstabilisation.

Nous réaffirmons le caractère inaliénable et non négociable, de la souveraineté et de l'intégrité des COMORES (Grande-Comore, Anjouan, Mohéli et Mayotte), dans leurs frontières héritées de la colonisation, conformément à toutes les résolutions des instances internationales. Les autorités comoriennes doivent reprendre les négociations avec la France afin de lever pour de bon, l'hypothèque de Mayotte, ferment de haine, de xénophobie et de déstabilisation d'un petit pays pauvre, qui n'aspire qu'à vivre en bonne intelligence, dans la paix et la concorde avec l'ancienne puissance administrante.

SOS DEMOCRATIE demande aux autorités comoriennes de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous souhaitons que ces élections soient honnêtes et assurent la liberté de vote. Ce qui pourrait permettre de mettre les Comores dans la voie de la stabilité, des l'application des droits humains et des libertés démocratiques.

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50 ou 06.60.11.81.90 – Fax : 01.47.46.99.54

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BEVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...

5 janvier: une manifestation pacifique d'anciens salariés de Galawa a été violemment réprimés par les forces de la gendarmerie.

Cette manifestation a regroupé une centaine de personnes qui voulaient réclamer le paiement de leurs arriérés de salaires. SOS DEMOCRATIE condamne cette répression sauvage des forces de l'ordre dirigées par le colonel Azali .

6 février: grève des chauffeurs de taxis et des transporteurs. Les gendarmes comoriens ont arrêté plusieurs taximen. Il y a eu des incidents entre les grévistes et les partisans du pouvoir d'Azali.

Après deux semaines de grève, le préfet de Hamahamet-Mbaoinkou a chargé sa milice à venir casser les barrages des grévistes. Ce qui a provoqué des accrochages et l'incendie du domicile du préfet. Suite à des intenses négociations, les taximen ont mis fin à leur grève après la libération de leurs collègues arrêtés et les autorités s'engagent à entretenir les routes.

22 février: Ali Soulaïman un jeune de 20 ans origine de HAKOUA (Mayotte) aurait été assassiné à l'aube par des personnes inconnues.

Il aurait été trouvé mourant dans un immeuble du quartier de Malakoff à Nantes. D'après l'autopsie et les analyses ADN, il aurait été agressé avec des armes blanches par plusieurs personnes.

SOS DEMOCRATIE demande à la justice française d'ouvrir une enquête pour déterminer les présumés coupables. S'il s'agit d'homicide volontaire, les présumés assassins doivent être arrêtés et jugés selon les lois en vigueur.

En mettant sous presse notre journal, nous apprenons que le ferry battant pavillon comorien « *Le Samson* » parti du port de Mutsamudu le samedi 6 mars dernier a chaviré à quelques dizaine de kilomètres du port malgache de Mahajanga dans la nuit du 7 au 8 mars 2004. Il y aurait au moins 120 personnes à bord (comoriens, malgache et 2 français) dont 99 passagers et 21 membres d'équipage. Nous nous demandons pourquoi les responsables de l'union des Comores et de l'île d'Anjouan ont autorisé le départ de ce bateau alors que le cyclone Gafilo a été annoncé clairement dans la région. Les autorités comoriennes, au lieu d'encourager les recherches et appeler à l'aide internationale, développent des positions pessimistes sur le sort des personnes à bord. La dégradation des relations diplomatiques entre les Comores et leurs voisins malgaches auraient joué un rôle dans cet accident. Alors que les services de météorologie ont repéré ce cyclone qui était prévu traverser le nord de Madagascar, le bateau n'a pas été interdit d'accès du port de Mahajanga. Nous demandons l'ouverture d'une enquête internationale et soutenons la plainte déposée par les familles pour déterminer les responsabilités dans cette catastrophe au demeurant prévisible.

Sortie en librairie du Dossier noir n°19 d'Agir ici et Survie: « *Comores-Mayotte: une histoire néocoloniale* », de Pierre Caminade aux Éditions Agone. Ce dossier examine les motivations de l'occupation et la « domtomisation » de cette île. Il montre ses conséquences dans les autres îles comoriennes des déstabilisations et du néocolonialisme.

PRINCIPAUX EVENEMENTS OU ACTIONS DE L' ANNEE 2003

4 janvier: le gouvernement comorien a extradé vers la France les sept mercenaires français qui ont été arrêtés suite à la tentative de coup d'état par un débarquement sur l'île de Mohéli le 19 décembre 2001. SOS Démocratie a dénoncé ces arrangements entre les autorités françaises et comoriennes qui ont permis d'arrêter des opposants comoriens en France. Ces deniers ont été libérés le 26 mai 2003. Par contre les trois présumés coupables comoriens n'ont pas été libérés suite à un référé de détention effectué par le parquet.

28 janvier: Monsieur Ali Attoumane, un comorien arrivé en France en 1992 pour se soigner d'une grave maladie du pancréas est condamné à 18 mois de prison ferme et de 25.000 euros de dommage et intérêts. SOS Démocratie a demandé la régularisation de sa situation de séjour en France, ce qui a été accordé par les autorités comoriennes.

12 février: deux ministres du gouvernement de l'île de la Grande-Comore (Cheikh Ali Bacar et Abdou Raouf) et une douzaine de gendarmes comoriens ont été arrêtés. Ils sont accusés par les autorités comoriennes d'avoir préparé des « attentats contre certains ministres du gouvernement de l'Union ». Faute de preuves, ils ont été libérés provisoirement sous contrôle judiciaire le 30 mai 2003.

1 er mars: suite à une rumeur de « débarquement d'hommes blancs » sur une plage d'Anjouan, les gendarmes de cette île ont arrêté trois opposants politiques. Il s'agit particulièrement d'Antoy Abdou, de Soidri Houmadi et d'Al-

9 mars: des jeunes du village de Mitsoudjé partisans du colonel président comorien Azali Assoumani ont empêché par la force le meeting du président de l'île de la Grande-Comore Monsieur Mzé Soulé El-Bak. Ils ont roué de coups le docteur Tadjir (ministre de la santé d'El-Bak) qui aurait été sauvé in extremis par ses partisans.

24 mars: des échauffourées entre des éléments des forces de l'ordre et des jeunes élèves comoriens ont fait 4 blessés à Moroni et plusieurs arrestations. C'est suite à une manifestation organisée par des jeunes lycées contre les fermetures régulières des écoles. Les forces de l'ordre ont tiré des balles réelles. Trois jeunes sont blessés et un policier est blessé à l'arme blanche.

14 juillet: les gendarmes anjouanis ont arrêté et détenu Mme Badian et sa mère Saltouna Abdallah. Elles auraient été maltraitées et auraient été détenues dans une cellule insalubre. C'est suite à un problème de voisinage avec Foundi Abdallah Ibrahim. Suite à une action judiciaire, la famille Saltouna a eu gain de cause. La famille Abdallah Ibrahim a fait appel du procès.

1er août: deux journalistes de la radio Ngazidja, Abou Djibaba et Msélémi Ali sont arrêtés sur leur lieu de travail par les gendarmes comoriens. Ils sont accusés d'avoir relaté des faits non confondre aux directives des autorités comoriennes.

16 septembre: à Mayotte, une chasse aux originaires des autres îles des Comores est organisée dans le village de Mbadrelé. C'est suite à des problèmes de places dans les écoles maternelles. Certains élus ou autorités françaises sur place développent en toute impunité un sentiment de haine et de xénophobie.

18 septembre: Monsieur Ali Mroudjaé, ancien Premier Ministre comorien est arrêté par la gendarmerie comorienne pour « outrage à magistrat ». Il a accusé les magistrats d'avoir demandé une « rançon » pour sa fille qui était détenu pour des problèmes de malversations. Le président du PCDP Djamnadzi a été libéré le lendemain.

22 septembre: Maître Larifou président du parti RIDJA est arrêté puis détenu à la gendarmerie comorienne quand il est allé se renseigner sur les arrestations de ses deux amis français (Philippe VERDON et Pascal

LUPAR) interpellés dimanche 21 septembre et le journaliste Mourad Aït-Habbache le lendemain. Il est libéré dans un premier temps provisoirement sous contrôle judiciaire le 15 octobre. Il a été envoyé à La Réunion le 11 février 2004.

27 octobre: un incendie volontaire qui aurait été commis par les employés municipaux de la commune de Bandrelé à Mayotte aurait détruit 28 cases habitées par des originaires de l'île d'Anjouan. Le matin, les gendarmes ont arrêté plusieurs hommes « sans-papiers ». Le Maire de Bandrelé aurait profité pour mobiliser le personnel municipal afin de brûler et détruire les maisons. 80 femmes, enfants et personnes âgées se sont retrouvés sans abris ni mobiliers et des animaux domestiques ont été brûlés vifs. Le préfet de Mayotte Jean-Jacques BROT (métropolitain) a déclaré par la suite que c'est la conséquence d'une « invasion migratoire (comorienne)...c'est littéralement le viol de notre maison par des gens qui n'ont rien à y faire... ». Il n'a pas aucun jugement sur les personnes qui ont commis ces actes malveillants et même criminels (animaux brûlés vifs).

26 novembre: l'armée comorienne tire à balles réelles sur une marche pacifique regroupant plusieurs centaines de personnes conduite par le président de l'île de la Grande-Comore Mzé Abdou Soulé El-Bak, soldée par une quinzaine de blessés dont 2 graves. Cette manifestation s'était constituée à l'issue d'une réunion traditionnelle de congratulations à l'occasion de la fête musulmane de l'Aïd El-Fitr, qui marque la fin du mois de jeûne du ramadan. Aucune enquête n'est ouverte pour déterminer les responsables de cette répression brutale.

15 décembre: le ministre des finances de l'île de la Grande-Comore le docteur Younoussa est arrêté et son homologue de la santé publique le docteur Tadjiri Ahamada est convoqué le mercredi 17 décembre par la brigade de la gendarmerie comorienne. Il est libéré le 28 février faute de preuve.

Nous en sommes venus tout naturellement à nous poser des questions sur la vocation de cette armée incapable de préserver, de consolider, ou de faire respecter, ni l'indépendance, ni la souveraineté, ni l'intégrité territoriale des COMORES dans ses frontières naturelles issues de la colonisation (NGAZIDJA (GRANDE COMORE), MWALI (MOHELI), NDZUWANI (ANJOUAN) et MAORE (MAYOTTE).

Après avoir laissé MAORE prendre le large sans coup férir, après avoir battu en retraite le 9 septembre 1977, sous la menace des milices séparatistes de NDZUWANI (*en faisant au passage main basse sur un avion civil sensé évacuer vers les îles voisines, en priorité les blessés, une mission de l'ONU et les étrangers pris au piège dans ce brasier*), après avoir pris l'habitude de raser les murs, à la simple vue du moindre mercenaire (*exception faite de l'épisode rocambolesque du lynchage et arrestation à MOHELI, d'une douzaine de pieds nickelés français en guenille, à bout de force et mal équipé, en décembre 2001*), cette armée à l'abri de tout tracés de fins de mois difficiles, ne rate pas une occasion, une fois le danger écarté, de parader en tenue d'apparat, de s'auto - congratuler entre deux expéditions punitives, de s'auto - amnistier après chaque forfaiture et pour finir, de s'octroyer à la pelle, des primes de je ne sais quelle loyauté. Bref ! Autant de graves infractions au devoir de sa charge, qui font de cette armée comorienne, bien avant les autorités françaises et la classe politique comorienne, le principal pourfendeur de l'État de droit, mais aussi de l'intégrité et de la souveraineté comorienne. Avant l'acte de félonie que constitue le putsch d'Azali du 30 avril 1999, cette armée de parade est en vérité d'ores et déjà, plus d'une fois passible de la plus haute juridiction de l'État.

Le ministère de la défense extérieure et l'armée, en organisant un séminaire à moins d'une semaine de la fête nationale du 6 juillet, entendent faire la promotion de cette même armée mal-aimée, encore appelée par dérision « *Nayile yilalé* » (*les popote-dodo*). Et ce, à un moment où la soldatesque s'affaire à astiquer son arsenal de mort, pour le seul rôle (*après les habituelles répressions brutales, pour toutes vellétés revendicatives pourtant pacifiques*) qui lui sied à merveille: le défilé de parade du 6 juillet, de cette armée de pacotille, vierge de tout titre de gloire et de tout fait d'arme.

D'aucuns pensent à juste titre, que Azali met autant de hargne à faire voter une Constitution pour le moins bâclée, qu'à la violer en permanence, à partir du moment où elle reçoit l'onction du suffrage universel. Une Constitution qui fait pourtant du colonel-président dans son article 12,

1. **« Le symbole de l'unité nationale »**, et non le bradeur en chef de la souveraineté et de l'intégrité des COMORES, qui encourage par sa politique d'allégeance et de révérence vis à vis de la France, le séparatisme sur toute l'étendue de l'archipel, en foulant aux pieds les fonctions régaliennes de l'État. Son acharnement à s'opposer, aux côtés des autorités françaises, à la venue aux COMORES durant cette double crise séparatiste et institutionnelle, d'une force internationale de paix et d'interposition, pour accompagner les efforts de rapprochement et de réconciliation entre les îles, montre bien, selon les termes de Baudelaire, **« la perversité naturelle qui fait que l'homme est sans cesse et à la fois homicide et suicide, assassin et bourgeois »**.

2. **« Le garant de l'intégrité des frontières, telles qu'internationalement reconnues, ainsi que la souveraineté de l'union »** et non l'observateur atone et pleutre, qu'il nous a été donné de voir, notamment lors de sa première sortie officielle en tant que « président élu, débarrassé de ses oripeaux de putschistes », au premier sommet de l'UA (*Union Africaine*) à DURBAN du 8 au 10 juillet 2002. Sommet au cours duquel les participants se relaient à la tribune pour faire une oraison funèbre d'une OUA (*organisation de l'Unité Africaine*) qui, selon le terme consacré, a su venir à bout de **« la décolonisation en Afrique »**. Sic !

3. **« L'arbitre et le modérateur du fonctionnement régulier des institutions »** et non l'obstacle essentiel, l'élément perturbateur et déstabilisateur du fonctionnement des institutions, qu'il a toujours été et qui le reste, avec la complicité agissante de sa soldatesque répressive, budgétivore et toujours nuisibles aux intérêts des COMORES et des comoriens. Du reste Houmédi Msaidié, le charismatique super ministre actuel d'Azali, ex-égérie de l'opposition du même homme, ne s'est pas trompé lorsqu'il déclare, avant un de ces retournements de veste dont il a le secret: **« pour la sécurité du pays, Azali est la pire des solutions »**. Fin de citation.

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: www.rfpp.net

ABONNEZ-VOUS à « DÉMOCRATIE INFO »

Nom.....Prénom.....Adresse.....

.....Code Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne à « DÉMOCRATIE INFO » pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE. Fiche à renvoyer à SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX

Retrouvez cette édition et toutes les parutions antérieures sur www.comores-online.com/sos-democratie

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires